

## 5 - Exercice 2014 - Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2014

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur** : Le Budget Primitif 2014 de la Ville de Besançon sera soumis au vote du Conseil Municipal le 17 avril 2014.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'Exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2014 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après :

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel Budget 2013	Montant autorisé (max 25 %)
<b>Principal</b>	20	Immobilisations incorporelles	2 422 871	605 718
	204	Subventions d'équipement versées	16 846 318	4 211 580
	21	Immobilisations corporelles	20 978 297	5 244 574
	23	Immobilisations en cours	36 994 520	9 248 630
<b>Eau</b>	20	Immobilisations incorporelles	31 000	7 750
	21	Immobilisations corporelles	1 807 923	451 981
	23	Immobilisations en cours	1 706 638	426 660
<b>Assainissement</b>	20	Immobilisations incorporelles	175 107	43 777
	21	Immobilisations corporelles	1 625 496	406 374
	23	Immobilisations en cours	4 989 022	1 247 255
<b>SSADPA</b>	21	Immobilisations corporelles	34 354	8 589
<b>Forêts</b>	21	Immobilisations corporelles	312 376	78 094
<b>Chauffage Urbain</b>	21	Immobilisations corporelles	1 500	375
	23	Immobilisations en cours	17 215 966	4 303 992
<b>Archéologie Préventive</b>	20	Immobilisations incorporelles	15 000	3 750
	21	Immobilisations corporelles	41 827	10 457

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2013 (dans la limite des crédits indiqués ci-dessus par chapitre et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif.

**«M. LE MAIRE :** Cette autorisation d'engagement, de liquidation, c'est très traditionnel, c'est pour permettre de payer un certain nombre de choses dès le début de l'année avant le vote du budget primitif. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 6 décembre 2013.*